

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****18148858***Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Châtelier -ENTRÉ
LE 28 SEP. 2018Greffe
Le Greffier**Dénomination**(en entier) : **Entreprises Koeckelberg**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Rue Noël Sart Culpart 44 à 6060 Gilly

N° d'entreprise : 0401.544.861

Objet de l'acte : démission et nomination d'un administrateur, pouvoirs de signature

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2018, il a été acté les points suivants:

- elle accepte la démission de Monsieur Norbert Koeckelberg en qualité d'administrateur et administrateur délégué de la SA Entreprises Koeckelberg avec effet immédiat.

- En remplacement est nommée en qualité de nouvel administrateur à partir du 1/9/2018 jusqu'au 15/11/2023 la SPRL MANOKA (BCE 0699.772.252) dont le siège social est sis rue Arthur Oleffe 136 à 6220 Heppignies, représentée par son gérant unique et représentant permanent Monsieur Norbert Koeckelberg.

- Le mandat d'Administrateur de la SPRL MANOKA sera rémunéré, l'Assemblée Générale ayant, d'ores et déjà fixé ses émoluments.

Lors du conseil d'administration du 31 août 2018 faisant suite à AGE, il a été acté:

- A partir du 01/09/2018, est nommé en qualité d'Administrateur-délégué, la SPRL MANOKA dont le siège social est sis rue Arthur Oleffe 136 à Heppignies, représentée par son gérant unique et représentant permanent Monsieur Norbert Koeckelberg.

- En raison de ce qui précède, les Administrateurs ont décidé de modifier les pouvoirs de signatures conférés lors du conseil d'administration du 30 novembre 2016. Ils ont décidé à l'unanimité de conférer à partir du 1^{er} septembre 2018 les pouvoirs suivants:

1. la SPRL MANOKA (BCE 0699.772.252), Administrateur Délégué et président du Conseil d'administration, dont le siège social est sis Rue Arthur Oleffe 136 à 6220 Heppignies, représentée par son gérant unique et représentant permanent Monsieur Norbert Koeckelberg, disposera des pouvoirs d'administration les plus étendus. Elle pourra engager seule la société pour tous actes de gestion journalière, toutes soumissions à tous travaux publics et privés, tous actes auxquels un fonctionnaire public ou un officier ministériel prête son concours.

2. Messieurs

- Gérard LECOMTE, domicilié à 5170 Bois de Villers, rue Raymond Noël 119, Directeur,
- Eric CALS, domicilié à 5651 Berzée, rue Bout de la Haut 49, Directeur,
- Adrien MOERS, gérant de la SPRL Moers Adrien dont le siège social est situé à 1300 Wavre, Tienne de la petite Bilande 50 (BE0524.729.814), Directeur,

pourront, chacun sous sa seule signature, engager la société jusqu'à la limite de trente mille Euros par opération, signer chacun tous virements, tous contrats d'achat, de sous-entreprise, toutes quittances et décharges d'un montant inférieur à trente mille Euros ainsi que le courrier journalier,

3. Messieurs Gérard LECOMTE, Eric CALS et Adrien MOERS, gérant de la SPRL Adrien Moers, pourront conjointement, deux par deux, engager la société pour des contrats d'achat et de sous-entreprise, ainsi que signer tous virements d'un montant de trente mille Euros à trois cent mille Euros au plus,

4. Messieurs Gérard LECOMTE, Eric CALS et Adrien MOERS, gérant de la SPRL Adrien Moers, auront pouvoir de signer, conjointement deux par deux, toutes soumissions à tous travaux publics et privés ainsi que toutes quittances et décharges.

5. Messieurs Eric CALS et Adrien MOERS, gérant de la SPRL Moers Adrien, pourront signer seul tous contrats d'emploi jusqu'au grade de chef de service inclus et y mettre fin.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/10/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

6. Messieurs Gérard LECOMTE et Eric CALS pourront conjointement signer tous les actes auxquels un fonctionnaire public ou un officier ministériel prête son concours.

Manoka SPRL
Administrateur Délégué
représentée par Norbert Koeckelberg, gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/10/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature